



CONSEIL MUNICIPAL

DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

PROCES-VERBAL

Séance du 24 mai 2020

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire

SOMMAIRE

Point 0	Communication.....	1
Point 1	Installation du conseil municipal	1
Point 2	Désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance	2
Point 3	Election du maire	2
Point 4	Fixation du nombre d'adjoints à élire parmi les membres du conseil.....	5
Point 5	Election des adjoints au maire	6

Monsieur Laurent MULLER, Maire sortant, remercie les personnes présentes : les élu(e)s, l'Administration, ainsi que le public.

Point n° 0 : Communication.

Monsieur Laurent MULLER, Maire sortant :

Par courrier reçu en date du 17 mars 2020, j'ai été destinataire de la démission de Madame Cassandre FRISTOT, élue sur la liste « Hombourg à cœur, le respect des valeurs », démission qui a pris effet, dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour, à partir de l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus, soit le 18 mai 2020.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, j'ai appelé à siéger le candidat venant sur la même liste immédiatement après le dernier élu, à savoir Monsieur Alain GOLLA. Par courrier en date du 19 mai 2020, reçu le 20 mai 2020, celui-ci a également adressé un courrier de démission et appel à siéger a été fait auprès de Madame Elisabeth FERRAZZANO.

Comme le stipule le Code Général des Collectivités Territoriales, copies de ces démissions ont été adressées immédiatement à Monsieur le Préfet.

Point n° 1 : Installation du conseil municipal.

Monsieur Laurent MULLER, Maire sortant :

Je déclare la séance ouverte et installés dans leur fonction de Conseillers Municipaux, conformément aux résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020, classés par ordre des suffrages obtenus et par ordre d'âge décroissant, Mesdames et Messieurs :

	Liste	Nombre de voix		Liste	Nombre de voix
LAGRANGE Danielle	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	THIL Kathy	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
BOJOLY Martine	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	DOMÉ Eric	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
FARAONE Pascale	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	MULLER Laurent	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
FILIPPELLI Rose	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	STAUB Aurélie	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
TUMOLO Adrien	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	HILLEBRAND Solène	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
PETRY Bernard	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	KARST Ludovic	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
SCHMIDT Clément	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	CHAMS-DINE Annas	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
FERRARA Claudine	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	ADELER Mickael	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
BRAUN Marie-Jeanne	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	KIEFFER Jordan	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039
ZINS Dominique	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	WILHELM Marcel	Hombourg Vivre Ensemble	486
ZERKOUNE Rachide	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	BRAUSCH Joséphine	Hombourg Vivre Ensemble	486
RASALA Fabienne	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	PAVLIC Daniel	Hombourg Vivre Ensemble	486
BOUCHELIGA Samira	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	SCHLICKLING Brigitte	Hombourg Vivre Ensemble	486
STOLL Marie-Claire	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039	FERRAZZANO Elisabeth	Hombourg à cœur, le respect des valeurs	209
KREVL Christian	Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg	1039			

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. Aussi, avant d'inviter pour cela Madame Danielle LAGRANGE, doyenne d'âge de l'assemblée, je vais procéder à l'appel nominatif.

	Présent	Absent	Excusé
Laurent MULLER	X		
Danielle LAGRANGE	X		
Bernard PETRY	X		
Samira BOUCHELIGA	X		
Adrien TUMOLO	X		
Marie-Claire STOLL	X		
Rachide ZERKOUNE			X
Rose FILIPPELLI	X		
Ludovic KARST	X		
Kathy THIL	X		
Christian KREVL	X		
Martine BOJOLY	X		
Clément SCHMIDT	X		
Aurélien STAUB	X		
Annas CHAMS-DINE	X		

	Présent	Absent	Excusé
Claudine FERRARA	X		
Eric DOME	X		
Pascale FARAONE	X		
Jordan KIEFFER	X		
Marie-Jeanne JAKUBIAK	X		
Mickaël ADELER	X		
Solène HILLEBRAND	X		
Dominique ZINS	X		
Fabienne RASALA	X		
Brigitte SCHLICKLING			X
Daniel PAVLIC			X
Joséphine BRAUSCH			X
Marcel WILHELM			X
Ellsabeth FERRAZZANO		X	

Madame Danielle LAGRANGE, doyenne d'âge, est à présent invitée à prendre la présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire.

Point n° 2 : Désignation d'un ou plusieurs secrétaires de séance.

Madame Danielle LAGRANGE, doyenne de l'assemblée :

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales lors de chacune de ses séances, le conseil municipal doit désigner son secrétaire.

Aussi, Monsieur Jordan KIEFFER est désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Point n° 3 : Election du Maire.

Madame Danielle LAGRANGE, doyenne d'âge de l'Assemblée :

Avant de passer aux propositions et à l'élection du Maire, je vous donne lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'y rapportent.

Article L. 2122-4 (alinéa 1)

Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Article L. 2122-7

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Comme le scrutin est secret, les membres qui le souhaitent pourront établir leur bulletin hors séance en se retirant dans l'isoloir.

Le ou les candidats sont invités à se faire connaître.

Pour la liste "Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg", la candidature de Monsieur Laurent MULLER est proposée.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est par conséquent procédé au vote.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

J'invite tous les membres à préparer leur bulletin.

A l'appel nominatif de Monsieur Jordan KIEFFER, secrétaire de séance, vous voudrez bien mettre votre bulletin dans l'urne qui va maintenant vous être présentée.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Monsieur Laurent MULLER a obtenu	23 voix
----------------------------------	---------

Monsieur Laurent MULLER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Madame Danielle LAGRANGE, doyenne d'âge, invite le nouveau Maire à prendre la présidence.

(applaudissements)

Monsieur Laurent MULLER, élu Maire, prend la parole en ces termes :

« Merci à Madame Danielle LAGRANGE de me remettre la présidence du Conseil Municipal.

*Chères Hombourgeoises et chers Hombourgeois,
Chers Collègues du conseil municipal,
Mesdames et Messieurs et chers amis.*

Tout d'abord, je souhaite avoir une pensée pour ceux qui ont été touchés de près ou de loin par le coronavirus qui nous terrasse depuis plusieurs semaines maintenant. J'ai une pensée, aussi, toute particulière pour ceux qui nous ont quittés suite à une contamination.

Je souhaite aussi un bon rétablissement à ceux qui se battent actuellement encore contre cette maladie et j'en profite pour remercier tous ceux qui se sont investis dès le début, jeunes et moins jeunes, et surtout tous bénévoles, pour aider les plus fragiles et notamment nos aînés.

Ensuite, en ce jour d'installation du conseil municipal, je remercie Madame Danielle LAGRANGE qui, en tant que doyenne d'âge, a présidé cette séance du 1^{er} conseil municipal consacrée à l'élection du maire de la commune et à l'installation de ce conseil municipal.

Mes chers ami(e)s, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous venez de me renouveler.

Cette confiance me touche profondément au moment d'entamer un second mandat de maire de Hombourg-Haut. Comme vous, j'aime notre ville si belle, si riche de son histoire et des générations qui l'ont façonnée, toujours attachante et foisonnante d'initiatives. C'est un immense honneur et un réel bonheur, de continuer à être le premier magistrat de cette ville et à contribuer, avec vous, avec nos concitoyens, à en dessiner son avenir.

Nous avons enregistré des résultats à ces élections qui ne peuvent que nous motiver à donner le meilleur de nous-mêmes pendant ces six années de mandature.

Je remercie donc avec passion toutes les Hombourgeoises et tous les Hombourgeois de notre commune qui nous ont donné leur confiance. Nous les avons rencontrés et nous avons compris leurs attentes, nous leur avons donné l'assurance que nous agissons pour eux et pour le bien commun.

Votre vote d'aujourd'hui confirme celui, net et sans ambiguïté, des Hombourgeois du dimanche 15 mars 2020 en faveur de la liste « Ensemble, Maintenons le cap pour Hombourg » que j'ai eu le plaisir, le bonheur, l'honneur de conduire, au terme d'une campagne électorale qui s'est déroulée dans un climat digne et apaisé pour notre équipe.

Ce vote des Hombourgeois est une reconnaissance du travail accompli au cours de ces six dernières années : un travail de sécurisation de nos finances, avec le désendettement de la commune pour permettre des investissements d'ampleurs dorénavant, un travail d'embellissement de notre ville, d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens, un travail d'ouverture de Hombourg-Haut donnant une autre image de notre territoire.

Ce vote, lourd de responsabilités, trace la voie pour ce mandat qui s'ouvre, par la poursuite et l'amplification du travail engagé, par le lancement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Chênes et Chapelle, et par la nécessaire amélioration de nos équipements et infrastructures, toujours dans la limite de nos capacités financières, sans oublier l'attention particulière à porter à l'économie, voire à l'emploi, préoccupations dorénavant premières de nos concitoyens, en ces temps difficiles de récession qui s'annonce.

Je sais que pour concrétiser ces projets et cette vie commune, nous pouvons compter sur un personnel communal compétent et impliqué. Alors, je voudrais déjà remercier chaque service pour le travail qui sera accompli pendant cette mandature. Nous serons heureux, tous ensemble, avec Monsieur le Directeur Général des Services, Jean-François RICHARD, d'illuminer par nos actions ces trois mots qui nous unissent : Liberté, Egalité, et Fraternité.

Je suis très fier de porter aujourd'hui les couleurs de notre République au sein de notre commune, et je vous assure que toute l'équipe municipale qui m'entoure mettra tout en œuvre pour que vous soyez satisfaits de notre action pendant les six années qui arrivent.

Mes chers Collègues,

Au-delà de nos différences, d'approches, nous sommes réunis maintenant au sein de cette assemblée par une passion. Cette passion, vous le savez, porte le nom de Hombourg-Haut. Et je souhaite que cette passion soit entre nous l'occasion de débats constructifs et utiles lors de cette nouvelle mandature pour notre ville.

Des différences d'approches nous conduiront parfois à échanger avec vigueur, et c'est tout à fait normal dans une assemblée municipale. La confrontation des idées est, je le pense, totalement propre à la démocratie.

Je forme donc le vœu que ces échanges demeurent dorénavant courtois et respectueux pour que nous avançons ensemble dans l'intérêt des Hombourgeois. Cela n'a pas été, malheureusement, vous le savez, le cas au cours du dernier mandat.

Mais, à un moment où l'abstention continue à progresser dans notre pays lors des différentes élections, même si, pour ce scrutin municipal, la participation chez nous a été bien plus importante qu'ailleurs sur le territoire, malgré les réticences de certains pour aller voter, nous avons tous là une responsabilité majeure, membres de la majorité, comme de l'opposition. Comment espérer intéresser nos concitoyens, si nous proposons une image altérée de nos débats lors des conseils municipaux ?

Enfin, aujourd'hui, plusieurs de nos collègues font leurs premiers pas dans la fonction de conseiller municipal. Je leur souhaite bien entendu de trouver rapidement leurs marques et de retirer un maximum de satisfactions, au service de l'intérêt général. Je ne doute pas que celles et ceux qui ont de l'ancienneté dans la fonction sauront les accueillir comme il se doit et les éclairer si nécessaire.

Je voudrais aussi, aujourd'hui, saluer nos anciens collègues qui, par choix parfois personnel, ne siègent plus parmi nous. Durant ces six années, ils se sont investis pour notre ville, pour ses habitants, au nom de cette passion pour Hombourg-Haut, au nom aussi de convictions qu'ils souhaitaient porter.

Ainsi, nous voici, tous ensemble, à l'orée d'une nouvelle période de six ans, pendant laquelle nous allons construire l'avenir de notre commune et en tracer le chemin.

Le célèbre navigateur français Eric Tabarly a écrit, dans son ouvrage Mémoires du large, que « La confiance est un élément majeur : sans elle, aucun projet n'aboutit. »

En effet, l'énergie qui nous permet de démarrer et qui va alimenter notre action pendant cette mandature est la confiance massive que vous nous avez accordée le 15 mars dernier.

Sachez que chaque jour de cette mandature, nous agissons pour la mériter. Merci ».

(applaudissements)

Point n° 4 : Fixation du nombre d'adjoints à élire.

Monsieur Laurent MULLER étant élu Maire, prend la présidence.

L'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.* »

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage constitue une limite maximale qu'il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur.

Pour un conseil municipal de 29 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 8.

Ceci étant précisé, il est proposé de fixer le nombre des adjoints à élire à 8. S'il n'y a pas d'autres propositions, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ce nombre.

Soumise au vote, l'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints à 8.

Point n° 5 : Election des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire :

L'article L.2122-4 aliéna 1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu s'il n'est âgé de 18 ans révolu ».

Aussi, comme suite à la délibération qui a précédé et qui a fixé le nombre d'adjoints à 8, nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints au Maire.

L'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : *« Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7 ».*

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

Pour la liste « Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg » :

1^{er} adjoint	Bernard PETRY
2^e adjointe	Samira BOUCHELIGA
3^e adjoint	Adrien TUMOLO
4^e adjointe	Aurélie STAUB
5^e adjoint	Ludovic KARST
6^e adjointe	Martine BOJOLY
7^e adjoint	Rachide ZERKOUNE
8^e adjointe	Rose FILIPPELLI

Je vous invite à préparer votre bulletin et, à l'appel nominatif, à l'introduire dans l'urne qui va vous être présentée.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Liste "Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg"	23 voix
---	---------

Les adjoints de la liste « Ensemble, maintenons le cap pour Hombourg » ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été élus et immédiatement installés.

Monsieur le Maire indique que, dès la semaine prochaine, il prendra, en sus des 8 huit adjoints, des arrêtés de délégations de fonctions pour les élu(e)s suivant(e)s : Marie-Claire STOLL, Christian KREVL, Danielle LAGRANGE, Annas CHAMS-DINE, Kathy THIL et Clément SCHMIDT : « Merci à vous et félicitations encore ».

(applaudissements)

Il est à présent fait lecture de l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local."

Charte de l'élu local

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions".*

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remet son écharpe tricolore à chaque adjoint. Une fois fait, il s'exprime ainsi : « L'équipe est constituée. Maintenant, nous sommes en route pour être au travail dès demain matin. Nous aurons l'occasion, durant cet été ou à l'automne, du moins je l'espère, de nous revoir toutes et tous ensemble, avec notamment la population, et sans ces masques qui sont un peu handicapants pour travailler dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, la sécurité sanitaire nous oblige à travailler ainsi. J'espère de tout cœur que vous fassiez attention et soyez prudents à ne pas être contaminés. J'en appelle aux Hombourgeois et Hombourgeoises de continuer à être prudents jusqu'à ce que ce virus soit totalement éradiqué. Je vous invite à respecter les distanciations sociales et vous dis à être bientôt. Merci ».

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 14h55.